



# Assemblée générale

Distr. générale  
10 juin 2005  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 108 de l'ordre du jour

### Budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

#### Rapport de la Cinquième Commission

*Rapporteur* : M<sup>me</sup> Denisa **Hutánová** (Slovaquie)

## I. Introduction

1. Les précédentes recommandations faites par la Cinquième Commission à l'Assemblée générale au titre du point 108 de l'ordre du jour figurent dans les rapports de la Commission parus sous la cote A/59/448 et Add.1 à 3.
2. La Cinquième Commission a repris l'examen de ce point de l'ordre du jour à ses 50<sup>e</sup>, 52<sup>e</sup>, 53<sup>e</sup>, 54<sup>e</sup> et 57<sup>e</sup> séances, les 9, 16, 20 et 23 mai et 8 juin 2005. Les déclarations et observations faites durant l'examen de ce point par la Commission sont consignées dans les compte rendus analytiques pertinents (A/C.5/59/SR.50, 52 à 54 et 57).
3. Pour examiner le point en question, la Commission était saisie des documents suivants :
  - a) Rapport du Secrétaire général sur les prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité : renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et du Tribunal spécial pour la Sierra Leone (A/59/534/Add.4);
  - b) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/569/Add.4);
  - c) Rapport du Secrétaire général sur le renforcement et l'uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès (A/59/776);
  - d) Rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (A/59/785);



- e) Rapport du Secrétaire général sur les plans correspondant aux trois nouvelles salles de conférence et solutions viables pour permettre à la lumière du jour d'éclairer les salles (A/58/556);
- f) Rapport du Secrétaire général sur les problèmes de stationnement dans le complexe du Siège : solutions possibles (A/58/712);
- g) Rapport du Secrétaire général sur les modes de financement possibles du plan-cadre d'équipement (A/58/729);
- h) Rapport du Secrétaire général sur la coopération avec la ville et l'État de New York concernant le plan-cadre d'équipement (A/58/779);
- i) Deuxième rapport annuel du Secrétaire général sur la mise en œuvre du plan-cadre d'équipement (A/59/441 et Add.1 et 2);
- j) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Comité des commissaires aux comptes concernant le plan-cadre d'équipement pour l'exercice biennal clos le 31 décembre 2003 (A/59/161);
- k) Note du Secrétaire général transmettant le rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le plan-cadre d'équipement de l'Organisation des Nations Unies pour la période allant d'août 2003 à juillet 2004 (A/59/420);
- l) Rapports correspondants du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le plan-cadre d'équipement (A/59/556 et A/C.5/59/SR.53).

## **II. Examen des projets de résolution**

### **A. Projet de résolution A/C.5/59/L.71**

4. À sa 57<sup>e</sup> séance, le 8 juin 2005, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Questions spéciales et questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 » (A/C.5/59/L.71), comprenant des sections I et II. La section I, intitulée « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès », a été présentée par le représentant de la République arabe syrienne, Vice-Président de la Commission, à l'issue de consultations officieuses, et la section II, intitulée « Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité », a été présentée par le Président à l'issue de consultations officieuses coordonnées par le représentant de la Finlande.

5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/59/L.71 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution I).

**B. Projet de résolution A/C.5/59/L.74**

6. À la 57<sup>e</sup> séance également, le 8 juin 2005, la Commission était saisie d'un projet de résolution intitulé « Plan-cadre d'équipement » (A/C.5/59/L.74), présenté par le représentant de la République arabe syrienne, Vice-Président de la Commission, à l'issue de consultations officieuses.

7. À la même séance, la Commission a adopté le projet de résolution A/C.5/59/L.74 sans le mettre aux voix (voir par. 8, projet de résolution II).

### III. Recommandations de la Cinquième Commission

8. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter les projets de résolution suivants :

#### Projet de résolution I

#### Questions spéciales et questions relatives au budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005

*L'Assemblée générale,*

##### I

#### Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès

*Rappelant* le paragraphe 44 de la section XI de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général intitulé « Renforcement et uniformisation du système de gestion de la sécurité pour l'ensemble des organismes des Nations Unies : système uniforme de contrôle d'accès<sup>1</sup> » et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>,

*Prend note* du rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et souscrit aux observations et à la recommandation figurant dans le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

##### II

#### Prévisions de dépenses relatives aux missions politiques spéciales, missions de bons offices et autres initiatives politiques autorisées par l'Assemblée générale ou le Conseil de sécurité

*Rappelant* sa résolution 58/284 du 8 avril 2004 et la section VII de sa résolution 59/276 du 23 décembre 2004,

*Ayant examiné* le rapport du Secrétaire général<sup>3</sup> et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup> concernant les demandes de crédits supplémentaires présentées par le Secrétaire général pour le renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et la subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone,

1. *Prend note* du rapport Secrétaire général<sup>3</sup> et du rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>4</sup> concernant les demandes de crédits supplémentaires présentées par le Secrétaire général pour le renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et la subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone;

---

<sup>1</sup> A/59/776.

<sup>2</sup> A/59/785.

<sup>3</sup> A/59/534/Add.4.

<sup>4</sup> A/59/569/Add.4.

2. *Souscrit* aux observations et recommandations formulées par le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires dans son rapport<sup>4</sup>, sous réserve des dispositions de la présente résolution;

3. *Décide* d'ouvrir, conformément à la procédure énoncée au paragraphe 11 de l'annexe I de sa résolution 41/213 du 19 décembre 1986, un crédit de 24 171 700 dollars pour le Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie et la subvention du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005;

4. *Décide également* d'ouvrir un crédit de 377 200 dollars au chapitre 34 (Contributions du personnel) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, lequel sera compensé par l'inscription d'un montant identique au chapitre premier des recettes (Recettes provenant des contributions du personnel);

5. *Note* que le montant net des dépenses inscrites au budget ordinaire au titre du renforcement du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie est estimé à 4 171 700 dollars (montant brut : 4 548 900 dollars), compte tenu du montant de 845 700 dollars correspondant au solde inutilisé du crédit déjà ouvert;

6. *Approuve* un budget d'un montant net de 5 017 400 dollars (montant brut : 5 394 600 dollars), au titre du Bureau politique des Nations Unies pour la Somalie, pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 31 décembre 2005;

7. *Prend note* de la situation financière du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, telle que décrite dans le rapport du Secrétaire général<sup>3</sup>;

8. *Prend note également* de la demande de subvention supplémentaire de 13 millions de dollars que le Secrétaire général a présentée pour compléter les ressources financières dont dispose le Tribunal pour la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005;

9. *Autorise* le Secrétaire général, à titre de mesure exceptionnelle, à engager des dépenses d'un montant maximum de 13 millions de dollars pour compléter les ressources financières du Tribunal spécial pour la Sierra Leone pendant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 décembre 2005, au titre des missions politiques spéciales visées au chapitre 3 (Affaires politiques) du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005, étant entendu que toute somme prélevée sur le budget ordinaire pour financer le Tribunal sera remboursée par celui-ci au moment de sa liquidation s'il a reçu des contributions volontaires suffisantes;

10. *Prie* le Secrétaire général de faire figurer dans le deuxième rapport sur l'exécution du budget-programme de l'exercice biennal 2004-2005 les informations voulues concernant l'utilisation des fonds prélevés sur le budget ordinaire pour financer le Tribunal;

11. *Prie également* le Secrétaire général de tenir les États Membres informés, selon qu'il conviendra, de la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal spécial pour la Sierra Leone;

12. *Demande instamment* aux États Membres de verser d'urgence des contributions volontaires au Tribunal;

13. *Prie* le Secrétaire général, de concert avec le Comité de gestion du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, de redoubler d'efforts en vue d'obtenir des contributions volontaires pour financer les travaux du Tribunal, et de lui rendre compte des progrès accomplis à sa soixantième session;

14. *Prie également* le Secrétaire général, de concert avec le Greffier du Tribunal spécial pour la Sierra Leone, de tenir pleinement compte des intentions des donateurs concernant leurs contributions volontaires, sans préjudice des dispositions de la présente résolution.

## Projet de résolution II

### Plan-cadre d'équipement

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* ses résolutions 54/249 du 23 décembre 1999, 55/238 du 23 décembre 2000, 56/234 et 56/236 du 24 décembre 2001 et 56/286 du 27 juin 2002, la section II de sa résolution 57/292 du 20 décembre 2002 et sa décision 58/566 du 8 avril 2004,

1. *Décide* de transformer en un crédit de 17 802 000 dollars des États-Unis, à mettre en recouvrement au titre de l'année 2005, une partie du montant que le Secrétaire général est actuellement autorisé à dépenser et de l'autoriser de nouveau à engager des dépenses à hauteur du solde de 8 198 000 dollars des États-Unis pour l'année 2006 afin de permettre la poursuite des travaux de conception et des services de direction du projet et de gestion des activités préalables aux travaux de construction, pour le projet de base et les options additionnelles du plan-cadre d'équipement;

2. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter, au cours de la partie principale de sa soixantième session, un rapport sur tous les aspects du plan-cadre d'équipement, notamment :

a) Les prévisions de dépenses et le calendrier de mise en œuvre du plan-cadre d'équipement;

b) Des options viables en matière de locaux de transition pendant les travaux de construction, avec indication des coûts de toutes ces options;

c) La situation concernant UNDC-5;

d) Une analyse de la viabilité de la construction d'un bâtiment permanent sur la pelouse nord du complexe du Siège de l'ONU, qui permettrait de disposer de locaux de transition et/ou de regroupement;

e) L'éventail des formules de financement du plan-cadre d'équipement et le coût global ainsi qu'une analyse complète de ces options, compte tenu du fait que la mise en recouvrement directe serait la solution la plus simple et la moins coûteuse pour financer le plan-cadre d'équipement, comme il est indiqué dans le rapport du Secrétaire général<sup>1</sup> et dans le rapport oral du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires<sup>2</sup>;

f) L'état d'avancement des travaux de conception et des travaux préalables à la construction;

g) Des propositions concernant un fonds de roulement;

---

<sup>1</sup> A/59/441/Add.1.

<sup>2</sup> A/C.5/59/SR.54.

3. *Décide* de revenir sur la question du plan-cadre d'équipement avant la fin de juin 2005, y compris les propositions pertinentes énoncées au paragraphe 39 du rapport du Secrétaire général, dont la présente résolution ne traite pas, ayant trait à l'offre du pays hôte concernant un prêt porteur d'intérêt pour le plan-cadre d'équipement.

---